



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/730  
22 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATÉE DU 22 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE  
L'ARGENTINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 22 septembre 1997 qui vous est adressée par le Ministre argentin des relations extérieures, du commerce international et du culte, M. Guido Di Tella, au sujet de la réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité qui se tiendra le jeudi 25 septembre 1997 en vue d'analyser la situation en Afrique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Fernando PETRELLA

Annexe

[Original : espagnol]

Lettre datée du 22 septembre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement argentin appuie la convocation d'une réunion des Ministres des affaires étrangères des membres du Conseil de sécurité afin de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique par le biais d'une intervention ferme et coordonnée de la communauté internationale.

Cette initiative ne pouvait pas survenir à un meilleur moment : plus de 60 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité est consacré à des situations africaines. Les causes de celles-ci sont diverses : certaines sont liées à l'explosion de tensions ethniques longtemps contenues; dans d'autres cas, il s'agit de problèmes hérités de la guerre froide; et d'autres, enfin, sont la conséquence de l'interruption par la force de processus démocratiques. Ce climat d'instabilité a entraîné une diminution des investissements et la stagnation du développement économique et social. Mais au-delà des différences, toutes les situations de conflit constatées en divers lieux du monde et en Afrique en particulier ont un dénominateur commun : les souffrances, le désespoir, et, dans certains cas extrêmes, jusqu'à la négation de la condition humaine.

Parallèlement, la majorité des pays du continent s'efforcent de consolider leurs institutions démocratiques, de promouvoir les droits de l'homme, de réformer profondément leur économie et d'offrir une meilleure qualité de vie à leur population. Ces efforts méritent d'être soutenus.

La communauté internationale ne peut rester indifférente. Il incombe moralement à tous de restaurer la foi en un nouvel avenir pour nos frères africains.

Le Conseil de sécurité a pris des mesures importantes pour maintenir la paix dans la région en déployant des opérations de maintien de la paix, en créant un tribunal international pour juger les auteurs de crimes d'une gravité telle qu'ils offensent la conscience universelle, ainsi que l'application de sanctions dans les cas où elles se sont révélées inévitables.

De même, l'Organisation de l'unité africaine a lancé des initiatives importantes en créant des mécanismes de prévention et de règlement des conflits. Quant à la conclusion du Traité instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, elle n'a pas de prix.

En d'autres termes, une partie du chemin a été faite. À présent, nous devons tous persévérer en faisant un effort généreux pour ramener la paix politique et assurer la coexistence ethnique afin de permettre la consolidation des processus démocratiques et le développement humain durable sur le continent africain. À cet égard, nous croyons que les différents organes de l'Organisation des Nations Unies, chacun oeuvrant dans son domaine de compétence

/...

et en étroite coordination avec les organisations régionales et sous-régionales, ont un rôle et, j'oserais dire, une obligation à remplir.

À notre avis, la communauté internationale se doit d'intervenir en faveur de l'Afrique sur deux plans essentiels : le premier est lié à la prévention et au règlement des conflits proprement dits, et le second à la création des conditions nécessaires pour triompher des causes de ces conflits. Dans les deux cas, la coopération des parties aux conflits est essentielle.

Dans le premier cas, les mécanismes de prévention des conflits, la mise en place d'opérations de maintien de la paix, les actions de consolidation de la paix après les conflits et l'assistance humanitaire sont des éléments primordiaux. Mais notre tâche ne s'arrête pas là. Nous devons également nous concerter pour promouvoir le développement économique, technique et social, tant dans les pays directement touchés par les conflits que dans ceux qui en subissent les conséquences de manière indirecte, mais non moins certaine.

Dans ces conditions, l'Argentine a voulu apporter sa contribution sur les deux plans susmentionnés. Elle a donc fourni des Casques bleus à différentes opérations de maintien de la paix et a indiqué qu'elle était toute disposée à participer aux opérations que les Nations Unies jugeraient nécessaires à l'avenir. De même, nous avons cherché à collaborer au développement de l'Afrique dans le cadre de l'initiative des Casques blancs et de différents programmes de coopération technique et d'aide humanitaire ou économique.

Nous réitérons aujourd'hui notre engagement indéfectible en faveur d'une solution pacifique des conflits, de la stabilité, de la démocratie, de l'état de droit, de la protection et de la promotion des droits de l'homme et du progrès économique de l'Afrique, et réaffirmons notre désir de participer activement aux efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour réaliser ces objectifs.

Le Ministre des relations extérieures,  
du commerce international et du culte

(Signé) Guido DI TELLA

-----